

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 14 DECEMBRE 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2023-05-31 – FINANCES/SUBVENTIONS (7.5.2) – CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2024-2026 ET SUBVENTION 2024 AU PROJET BOUCLE DE LA MOSELLE

DATE DE CONVOCATION : 7 DECEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION : 19 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|--|
| <u>Étaient présents :</u> | FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de MATTE Jean-François), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VAILLANT Pascal (ayant la suppléance de VARIS Pierre), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (arrivé à compter de la 2023.05.13 et ayant la procuration de MASSELOT Catherine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre. |
| <u>Étaient excusés :</u> | VARIS Pierre, SEGALT Jean-François, PREVOT Vincent, RADER Audrey-Helen, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, ORDITZ Jackie, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, |
| <u>Avis de procuration :</u> | Du début à la 2023-05-12 : 8 avis de procuration. De la 2023-05-13 à la fin : 9 avis de procuration. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | 3 avis de suppléance. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | Patricia WINIARSKI |
| <u>Nombre de présents :</u> | Du début à la 2023-05-12 : 56 Présents. De la 2023-05-13 à la fin : 57 Présents. |
| <u>Nombre de votants :</u> | Du début à la 2023-05-12 : 64 Votants. De la 2023-05-13 à la fin : 66 Votants. |

En 2014, les élus de plusieurs EPCI du bassin de vie Terres de Lorraine et Grand Nancy ont décidé d'étudier le potentiel de développement touristique de la Boucle de la Moselle.

Dans ce cadre, la Maison du tourisme a sollicité des fonds européens pour mobiliser les partenaires autour de ce projet.

De 2015 à 2020, pour mettre en œuvre ce projet, une convention a été signée avec les partenaires, parties prenantes du projet (communautés de communes Terres Touloises, Moselle et Madon, Bassin de Pompey et Métropole du Grand Nancy), pour un montant total de 35 000 € par an.

En 2021 et 2022 pour asseoir une cohérence et une coordination globale des itinéraires cyclo touristiques, incluant la Boucle de la Moselle, les 4 intercommunalités concernées ont proposé que le Conseil Départemental, via son comité départemental du tourisme, intègre la convention de partenariat et que ce dernier assure le suivi administratif et financier de la mise en œuvre du programme d'actions 2021/2022, dont le budget s'élevait à 34 000 €.

Pour 2023, la ligne de conduite est restée similaire aux années passées, avec une coordination administrative et financière assurée par le comité départemental du Tourisme « Meurthe & Moselle - l'esprit Lorraine ».

Objet de la convention

En 2021, 2022 et 2023, le partenariat entre les collectivités participantes était formalisé via une convention annuelle. **Afin de donner davantage de visibilité au projet, le comité de pilotage Boucle de la Moselle du 2 octobre 2023 a validé le principe de la signature d'une convention pluriannuelle 2024-2026.**

Cette convention multi-partenariale détaille la mise en œuvre du programme d'actions pour le développement et la promotion de la Boucle de la Moselle et le rôle de coordination du comité départementale du tourisme.

Programme d'actions contenu dans la convention annuelle

Ce programme d'actions, qui va se dérouler sur la période de janvier 2024 à décembre 2026, porte sur :

- La mise à niveau de l'infrastructure, s'appuyant sur un diagnostic, et l'accompagnement à la sécurisation des parties pour l'instant partagées avec les automobilistes,
- L'homogénéisation et l'installation de signalétiques durables dans le temps, du jalonnement des panneaux directionnels, d'informations et de cohabitation, en s'appuyant sur un diagnostic,
- La mise en place d'un système de recueil de signalement d'anomalies le long de l'itinéraire pour les usagers de la Boucle la Moselle,
- Le développement d'une offre de services le long de l'itinéraire, soutenue notamment par le développement de la marque Accueil Vélo et le tourisme fluvial/fluvestre,
- La promotion de la destination par l'édition et la diffusion d'outils de communication (cartes touristiques, traductions de ces cartes), la participation à des salons nationaux et européens,

Mis en ligne le 19/12/2023 à 12h44

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20231214-2023_05_31-

- Le développement du site internet, ainsi que l'amélioration du confort utilisateur,
- L'organisation d'un événement en vue de promouvoir l'itinéraire, « Boucle en fête », à forte visibilité et qui incite au parcours de l'itinéraire.

Le montant prévisionnel pour ces actions s'élève à 34 000 € pour 2024. Ce montant ne comprend pas les actions proposées par les EPCI sur leur territoire dans le cadre de « Boucle en fête ».

Engagement de la CC2T et des autres EPCI

Les 4 EPCI (Terres Toulouses, Bassin de Pompey, Moselle et Madon et Métropole du Grand Nancy) s'engagent chacun à participer financièrement à la réalisation de ce projet.

En outre, elles s'engagent à :

- Participer à toutes les instances mises en place : COPIL, COTECH, comités, par des représentants habilités à un pouvoir de décision,
- Respecter et appliquer les décisions prises dans les différentes instances,
- Contribuer à l'organisation des événements de promotion de la Boucle de la Moselle conformément au plan d'action défini pour ces derniers.

Versement de la subvention

Les subventions seront versées par l'ensemble des partenaires :

- ✓ **Communauté de communes Terres Toulouses : 7 000 €,**
- ✓ Communauté de communes du Bassin de Pompey : 7 000 €,
- ✓ Communauté de communes Moselle et Madon : 7 000 €,
- ✓ Métropole du Grand Nancy : 7 000 €,
- ✓ Département de Meurthe-et-Moselle via son CDT, Meurthe-et-Moselle - l'esprit Lorraine : 7 000 € dont 1 000 € sont constitués par une valorisation d'un apport en ingénierie au projet par le personnel mis à disposition.

Vu l'avis de la Commission Développement économique et tourisme du 07/12/2023,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser le Président à signer la convention multi-partenariale pluriannuelle 2024-2026 pour la boucle de la Moselle,**
- **Attribuer à « Meurthe-et-Moselle - l'esprit Lorraine » une subvention de 7 000 € / an pour le projet de développement touristique de la Boucle de la Moselle,**
- **Prévoir les crédits au budget de référence,**
- **Autoriser le Président à signer tout document découlant de ces décisions.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX